

PERWEZ. — Un arrêté ministériel du 27 février 2014 approuve, à l'exception de l'article 6, la délibération du 24 octobre 2013 par laquelle le conseil communal de Perwez établit, pour les exercices 2014 à 2018, une taxe sur les demandes de permis d'urbanisme.

PERWEZ. — Un arrêté ministériel du 27 février 2014 approuve, à l'exception de l'article 7, la délibération du 24 octobre 2013 par laquelle le conseil communal de Perwez établit, pour les exercices 2014 à 2018, une taxe sur les logements ou immeubles non affectés au logement raccordés à l'égout ou susceptibles d'être raccordés à l'égout.

PERWEZ. — Un arrêté ministériel du 27 février 2014 n'approuve pas la délibération du 24 octobre 2013 par laquelle le conseil communal de Perwez établit, pour les exercices 2014 à 2018, une taxe sur les pylônes GSM.

QUAREGNON. — Un arrêté ministériel du 25 mars 2014 approuve définitivement le compte 2012 de la mosquée Aksemsettin Camii sise à Quaregnon, tel qu'arrêté par le Comité de la présente mosquée en date du 20 mai 2013, moyennant les deux corrections suivantes :

Titre 2 : Chapitre I<sup>er</sup> : Dépenses ordinaires

Article 2.1.03, intitulé « Eclairage », porté de 565,27 € à 594,28 €

Article 2.1.04, intitulé « Chauffage », porté de 3.082,01 € à 3.239,76 €.

Ce compte présente dès lors le résultat définitif suivant :

Recettes : 5.515,00 €

Dépenses : 5.329,41 €

Solde du compte : 185,59 €

THIMISTER-CLERMONT. — Un arrêté ministériel du 17 mars 2014 approuve la délibération du conseil communal de Thimister-Clermont du 5 février 2014 relative à la modification du règlement de travail du personnel communal, telle qu'elle est accompagnée d'un document constituant la nouvelle version coordonnée dudit règlement.

VILLERS-LA-VILLE. — Un arrêté ministériel du 18 février 2014 approuve le budget pour l'exercice 2014 de la ville de Villers-la-Ville, voté en séance du conseil communal en date du 30 décembre 2013.

VIRTON. — Un arrêté ministériel du 25 mars 2014 approuve définitivement le budget 2013 de la mosquée de Virton à Virton, tel qu'il a été adopté par le comité en date du 7 février 2012, moyennant toutefois la modification suivante :

Titre 1<sup>er</sup> : Chapitre I<sup>er</sup> : Recettes ordinaires :

Article 1.1.07, intitulé « Supplément provincial pour les frais ordinaires du culte » : porté de 5.676,65 € à 5.376,65 €.

Ce budget présente le résultat définitif suivant :

Recettes : 8.950,00 €

Dépenses : 8.950,00 €

Solde budgétaire : 0,00 €

WAVRE. — Un arrêté ministériel du 19 février 2014 approuve le budget de la régie de l'électricité de la ville de Wavre pour l'exercice 2014, voté en séance du conseil communal en date du 17 décembre 2013.

## SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[2014/202273]

### Protection du patrimoine

FLOREFFE. — Un arrêté ministériel du 25 février 2014 classe :

- comme monument, en raison de leur intérêt historique, artistique et paysager, les murs de soutènement et de clôture de l'abbaye de Floreffe non repris dans l'arrêté royal de classement du 8 novembre 1977;

- comme monument, en raison de son intérêt historique, artistique et paysager, le bief entre les deux moulins de l'abbaye.

Le même arrêté précise que la référence cadastrale de la chapelle Saint-Roch (Floreffe, 1<sup>re</sup> division/Floreffe, section A, n° 721 (8 a 40 ca)) indiquée sur l'arrêté royal du 8 novembre 1977 est erronée et doit être remplacée par : Floreffe, 1<sup>re</sup> division/Floreffe, section A, n° 722 (76 ca).